



CAHIER DE REVENDICATIONS COMMUN 2023-2024

POUVOIR D'ACHAT

- Prime Pouvoir d'Achat – Modalisation maximale

MAINTIEN DU POUVOIR D'ACHAT

- Révision du système d'indexation salariale
- Suppression de la limitation de l'index au traitement final classe 8
- Indexation des différent(e)s primes sectorielles et remboursements de frais
- Amélioration de la classe 1

ACTUALISATION DE LA CLASSIFICATION DE FONCTION

FORMATION

Application du « Deal pour l'emploi »

- Droit individuel à la formation
- Plan Formation : modèle et soutien sectoriel

TRAVAIL FAISABLE

- Modalisation maximum des mesures de fin de carrière
- Reconduction des modalités de crédit-temps avec motif

PROTECTION DE L'EMPLOI

- Sanctions en cas de non-respect de la procédure de licenciement individuel et de licenciements multiples

INTÉRIMAIRES

- Utilisation de contrats hebdomadaires
- Droit d'information des organes de concertation par rapport à tous les motifs de travail intérimaire

PFA

- Assimilation du chômage temporaire
- Assimilation des congés thématiques

- Assimilation du congé prophylactique (écartement du travail)
- Assimilation entière du congé de maternité et du congé de naissance
- Rupture du contrat de travail pour force majeure : paiement proportionnel de la prime de fin d'année
- Assimilation pour les jours de grève
- Assimilation de cas de dispense de travail et de cessation de commun accord

QUALITÉ DU TRAVAIL

- *CCT sectorielle supplétive « Droit à la déconnexion »*
- *Supplément sectoriel télétravail*
- *Jour férié 8 mai*
- *Création d'un fonds sectoriel Pénibilité : CCT sectorielle prévention, travail faisable, mesures de réintégration*
- *Cadre sectoriel sur le devoir de diligence de la chaîne : moyens sectoriels pour la formation et avis sur HRDD (devoir de vigilance)*

MOBILITÉ

- *Indexation de l'indemnité pour les déplacements domicile<->travail avec un propre moyen de transport*
- *Remboursement à 100% des transports en commun*
- *Indemnité vélo maximum*

CONCERTATION SOCIALE

- Concertation des syndicats sur la mise en œuvre, l'application et la gestion d'outils qui utilisent l'Intelligence artificielle
- Suppléants en délégation syndicale + protection
- Augmentation du nombre de mandats en cas d'occupation dispersée
- Protection des délégués syndicaux équivalente à celle des membres du CPPT/CE